

Compte rendu Conseil Municipal 06 du 1^{er} septembre 2021

Présents: M. LELIEVRE Gérard, Maire - M. MOINEAU Christophe - Mme DUFOUR Emmanuelle – Mme BAGLAND Aurélie - M. BEZANCON Claude - Mme BREUGNON Sylvie - M. CAUDE Julien - M. CHAUMERON Christian - Mme FOUASSIER Isabelle - M. FRACELLI Dominique -Mme PETROZ Maria - M. THIERRY Alain- Mme WESTERLIN Sandra

Absents excusés en début de séance : Mme CORBASSON Christine – M. DUMONT Julien

Mme FOUASSIER a été nommée **secrétaire de séance**.

- **Demande de subvention dans le cadre « Appel à projets d'intérêt communal – Volet 3 Crédits d'Etat »**

M. le Maire expose les projets de travaux pour l'année 2022, dans le cadre d'un plan triennal 2022 à 2024. Ces travaux de voirie concerneront les rues de la Varenne, des Colombiers et de la Fontaine Montfort. Suivront les années suivantes, les rues de Moulon, de Chevy et de Villemoutiers. Ces voies ont été sélectionnées selon leur dégradation, leur fréquentation et à la suite de l'étude fournie par le maître d'œuvre, établissement PERENNE. L'estimation des travaux pour 2022 s'élève à 200 000 € environ.

Le Conseil Municipal (CM) sollicite une subvention auprès du Conseil départemental du Loiret, dans le cadre « d'appel à projets d'intérêt communal 2022 – Volet 3 Crédits d'Etat (redevance des Mines et Amendes de police) » pour ces travaux.

- **Demande de subvention dans le cadre « Appel à projets d'intérêt communal – Volet 3 Crédits d'Etat »**

M. le Maire informe le Conseil que la restauration intérieure de l'église concernera : la reconstruction de la voûte de la Nef suite à son effondrement, la restauration de l'enduit des murs (nef et clocher), du beffroi, des sols, de la mise aux normes électriques et sécurité incendie avec électrification des cloches, de la mise en place d'un système de chauffage sécurisé et de la restauration de la menuiserie. Le coût prévisionnel des travaux dans la nef et le clocher (tranche d'urgence) avec la maîtrise d'œuvre s'élève à 804 334 €.

Le Conseil Municipal (CM) accepte ce projet et sollicite une subvention auprès du Conseil départemental du Loiret, dans le cadre « d'appel à projets d'intérêt communal 2022 – Volet 3 Crédits d'Etat » pour ces travaux.

- **Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour la restauration de l'intérieur de l'église concernant une tranche d'urgence**

Dans le même dossier de travaux (tranche d'urgence des intérieurs de l'église), le CM demande une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et sollicite une subvention de 402 167 €, soit 50% du montant du projet.

- **Renouvellement du contrat de maintenance SEGILOG**

Le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services SEGILOG (Gestion informatique), arrive à échéance.

Le CM accepte le renouvellement de ce contrat pour 3 ans.

- **Restauration de l'église : protection anti-pigeons**

Il est nécessaire de protéger l'édifice des volatiles, maintenant que les travaux de restauration extérieurs sont terminés. La société SANODEF propose la mise en place d'une protection « fils tendus et filets anti-pigeons » pour un montant de 4 410 €.

Le CM accepte ce devis.

- **Décisions modificatives budgétaires**

Le CM décide de décisions modificatives budgétaires.

- **Participation classe de neige pour l'école de Villemandeur**

M. le Maire fait part d'une demande effectuée par la commune de Villemandeur concernant une participation à un séjour en classe de neige à PELVOUX (05), du 11 au 21 janvier 2022, pour un enfant de St Maurice sur Fd scolarisé en classe ULIS. Le prix de revient de ce séjour s'élève à 694 €.

Le CM décide d'attribuer une participation correspondant à un tiers du coût, comme pour les enfants scolarisés à St Maurice/Fd quand une classe découverte est organisée, soit 231 €.

- **Rallye du Gâtinais**

Le CM accorde l'autorisation du passage de certaines épreuves du Rallye du Gâtinais prévues le dimanche 1^{er} mai 2022. Les projets de tracés seront également soumis à l'avis de l'Association Foncière (AFR).

- **Recours au bénévolat au sein de la collectivité**

M. le Maire informe le Conseil que la collectivité peut faire appel à des bénévoles pour le bon fonctionnement des services en cas d'absence d'un ou de plusieurs agents au regard de la nécessité du service, notamment afin d'assurer certaines missions. Dans ce cas, il est nécessaire d'établir une convention.

Le CM autorise M. le Maire à signer les conventions opportunes.

- **Recours à des vacataires au sein de la collectivité**

Des vacataires peuvent être recrutés pour exercer un acte déterminé (mission précise et de courte durée), discontinu dans le temps (pas de correspondance à un emploi permanent).

Le CM autorise M. le Maire à recruter des vacataires en cas de besoin et de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire minimum du SMIC.

- **Rapport d'activités 2020 de l'AME**

Le CM approuve le rapport d'activités 2020 de l'AME.

- **Demande de dotation à titre gracieux d'un poste informatique pour la création d'un espace numérique à la bibliothèque de St Maurice/Fd**

Le Département a lancé un appel à projet pour « l'Accompagnement des Loirétains à l'autonomie de leurs usages numériques ». La bibliothèque de St Maurice/Fd est éligible à ce projet et pourrait se voir doter d'un poste informatique et d'une formation des bénévoles.

Le CM sollicite auprès du Département du Loiret l'octroi d'un ordinateur à titre gracieux, dédié à l'inclusion numérique, pour la création d'un espace numérique à la bibliothèque de la commune.

- **Affaires diverses**

M. le Maire communique les informations suivantes au Conseil :

- Distribution des colis le samedi 18 décembre 2021 dans la salle de la mairie de 9h30 à 12h30
- Une cérémonie de remise de médailles du travail pour certains agents et élus aura lieu en 2022 (selon situation sanitaire)
- Distribution du bulletin municipal le week-end des 18 et 19 décembre 2021
- Opération « VILLAGE PROPRE » le samedi 12 mars 2022
- Dates des élections 2022 : Présidentielles les 10 et 24 avril / Législatives les 12 et 19 juin